



VENDANGES & TAILLE DE LA VIGNE

Campagne 2009 - 2010

Fiche n° 8

Prévention des risques liés au gaz carbonique

En vinification, la fermentation du moût engendre la formation de dioxyde de carbone (CO₂). Ce gaz étant plus lourd que l'air, il a tendance à s'accumuler dans les parties basses et les espaces confinés. Le CO₂ est dangereux car il peut remplacer l'oxygène de l'air, ce qui crée de grands risques d'asphyxie.

☞ Test de la bougie : insuffisant et dangereux !

Le test de la bougie ne suffit pas ! Entre 4 et 6% de CO₂ dans l'air, la concentration peut se révéler mortelle. **Entre 6 et 12%, la concentration est toujours et immédiatement mortelle, alors que la bougie brûle encore à ce stade !** Elle ne s'éteint qu'entre 12 et 14% de CO₂. Le test de la bougie est donc extrêmement dangereux et ne donne qu'une indication incomplète sur les risques d'asphyxie.

☞ Organisation du travail

Certaines mesures d'organisation simples permettent de réduire le risque.

Tout d'abord, il est indispensable que toutes les personnes qui participent aux travaux de cave soient bien informées des risques liés au CO₂. Une sensibilisation orale est nécessaire, mais elle peut utilement être complétée par des documents d'information (MSA ou autres) ou encore une fiche de consignes.

Ensuite, il faut apporter un souci particulier à la préparation des travaux. Les interventions humaines en cuve souterraine doivent être limitées au maximum, elles ne peuvent être assurées que par des personnes qui ont la compétence et l'aptitude médicale requise.

Toute personne qui intervient dans une cuve souterraine doit impérativement le signaler à son entourage. Mieux encore : il est fortement recommandé d'intervenir à deux, une personne restant à l'extérieur de la cuve pour pouvoir secourir celle qui est descendue. Il faut toutefois noter qu'il est très difficile de remonter une personne inanimée d'une cuve souterraine, d'autant plus que le diamètre de l'ouverture complique l'opération.

☞ Ventilation des cuves et détection

Certaines caves de la région sont équipées d'un système de ventilation qui assainit l'ensemble du local en période de vinification. Ce système n'est toutefois pas suffisant, car il ne peut extraire le gaz carbonique contenu dans les cuves. Il est donc judicieux de prévoir un système de ventilation forcée. Un flexible d'aspiration prélève de l'air frais si possible à l'extérieur de la cave, un flexible de refoulement conduit l'air neuf vers la cuve.

Une fois la cuve correctement ventilée, il faut s'assurer que l'air est réellement respirable : le taux de CO₂ doit impérativement être inférieur à 3 %, il doit être aussi proche que possible du taux normal dans l'air (0,03 %). Il n'existe un seul moyen de connaître la teneur de l'air en gaz carbonique : le détecteur.

En lien avec la profession, la MSA a mis en place une campagne d'information et de sensibilisation à destination de l'ensemble des professionnels du département. De plus, plusieurs exploitations du département ont été aménagées pour servir d'exemple.

Pour répondre au souhait de certains vignerons de s'équiper de moyens efficaces de prévention, une opération d'achat groupé de détecteurs et de ventilateurs a été organisée au niveau de la région : pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez contacter le service Santé-Sécurité au Travail de la MSA au 02 40 41 39 99.